

Arrêté N° MA-ART-2023-075

**OBJET :** Arrêté autorisation de stationnement, 29 rue de Villers, Aunay-sur Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay

Le Maire de les Monts d'Aunay,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Considérant** la demande présentée par l'Entreprise DESJOUIS DEMECO à faire réserver des places de stationnement devant le 29 rue de villers à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, afin de procéder à un déménagement la journée du jeudi 13 avril 2023;

## ARRÊTE

**Article 1** – Quatre places de stationnement sont réservées devant le 29 rue de Villers, le jeudi 13 avril de 8h00 à 19h00.

**Article 2** – La signalisation règlementaire est mise en place par la commune.

**Article 3** - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

**Article 4** - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5** - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'Entreprise DESJOUIS DEMECO,
- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Monsieur le Directeur de l'ARD,
- Monsieur VAL – Kéolis ( BUS VERTS)
- Le responsable des Services Techniques,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le service valorisation, collecte et recyclables,
- Le Chef du centre de secours,
- Les voyages de l'Odon,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 31 mars 2023.

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON

